

Lettre d'information

PROJET ÉOLIEN DES NOËS

Madame, Monsieur,

L'autorisation de construire et d'exploiter le Parc des Vents des Noës a été obtenue le 18 janvier 2021. Les travaux de construction peuvent désormais commencer.

Les opérations préliminaires ont été réalisées en septembre et octobre 2021 pour créer les pistes et plateformes en vue de l'acheminement des éoliennes et de leur montage.

La société Elys a été retenue en décembre 2021 en tant que maître d'oeuvre chargé de la réalisation technique du projet. Elle va organiser et suivre les différentes étapes du chantier jusqu'à sa réception :

- Mars – avril 2022 : études géotechniques ;
- Dernier trimestre 2022 : installation de la base-vie du chantier, création des pistes et plateformes, pose des réseaux électriques ;
- 2^e semestre 2023 : livraison et montage des éoliennes.

En 2023 auront également lieu les travaux de raccordement du parc éolien, jusqu'au poste source le plus proche, situé à Changy. Ce chantier sera réalisé par Enedis en tant que gestionnaire du réseau de distribution français.

Le planning ci-dessus a été défini de manière à limiter au maximum les impacts du chantier sur la biodiversité locale. Ainsi, les travaux évitent totalement les périodes propices à la reproduction (le printemps et le début de l'été). De plus, nous avons mandaté un écologue et un hydrogéologue, qui s'assurent que toutes les prescriptions soient prises en compte pour que le milieu naturel soit préservé tout au long du chantier.

Nous vous souhaitons bonne lecture et restons à votre disposition pour tout complément d'information.



Yves Nicolin

*Président de Roannais Agglomération
et de Roannaise des Énergies Renouvelables*



Stéphane Raphaël

*Maire des Noës
Administrateur de Roannaise
des Énergies Renouvelables*



Nicolas Chargueros

*Maire du Crozet
Vice-Président délégué à l'Environnement,
à la Transition énergétique et à la Sylviculture*

LE PROJET ÉOLIEN DES NOËS EN BREF

Le projet éolien des Noës se compose de **6 machines** d'une puissance totale de **17 mégawatts**. Un tel projet permet de produire **42 gigawattheures par an**, soit l'équivalent des besoins énergétiques domestiques de presque **19 000 personnes**.

Le projet a été initié fin 2016 et a fait l'objet d'une étude d'impact portant sur les volets environnement, paysage, acoustique et hydrogéologie.

Le projet éolien des Noës sera le premier parc éolien à entrer en service dans le département de la Loire.



Roannais Agglomération s'est donné l'objectif de couvrir 50 % des besoins énergétiques de son territoire à l'horizon 2050, grâce à la production locale d'énergies renouvelables.



Photomontage depuis le barrage du Rouchain à Renaison



Photographies du site du projet éolien des Noës après le déboisement